

# MasterClass-Achats

Le code de la commande publique

Mercredi 17 mars 2021  
de 14h00 à 17h00

## LES OBJECTIFS

- Présenter les éléments du code de la commande publique sous l'angle « acheteur »
- Présenter les notions juridiques, leur contexte et leurs avantages / inconvénients

## LES PRINCIPAUX ÉLÉMENTS VUS PENDANT LA FORMATION

- Les fondamentaux de la fonction achats
- Les évolutions de la réglementation des marchés publics
- Le bénéfice des rencontres préalables
- Cahier des charges techniques ou fonctionnel ?
- Les règles d'un allotissement pertinent
- L'exploitation des variantes



Michel Madar

C'est un expert des achats publics, consultant et formateur senior.

Il forme et accompagne opérationnellement plusieurs de nos clients sur le développement de leurs organisations achats. Il aide aussi à « installer » une Culture Achats auprès des dirigeants.

Sa culture juridique lui permet de travailler conjointement avec les directions achats et marchés.

## PRIX

290 euros HT soit 348 euros TTC

## AVANTAGES

- L'expérience du formateur
- La réponse à vos questions durant la formation
- Un accès à l'enregistrement VIDEO, PODCAST et au SUPPORT PDF de la formation.
- Une COMMUNAUTE dédiée via un groupe privé LinkedIn !

*Crop and co est un organisme de formation achats agréé (n°82690841769) et référencé DataDock (n°0013349)*

# Conditions Générales de Vente

En cas de renoncement par l'entreprise bénéficiaire à l'exécution de la présente convention dans un délai de :

- 5 jours ouvrables avant la date de démarrage de la prestation de formation, objet de la présente convention, l'entreprise bénéficiaire s'engage au versement de la somme de (100% du montant de la prestation) Euros à titre de dédommagement.
- 10 jours ouvrables avant la date de démarrage de la prestation de formation, objet de la présente convention, l'entreprise bénéficiaire s'engage au versement de la somme de (80% du montant de la prestation) Euros à titre de dédommagement.
- 15 jours ouvrables avant la date de démarrage de la prestation de formation, objet de la présente convention, l'entreprise bénéficiaire s'engage au versement de la somme de (50% du montant de la prestation) Euros à titre de dédommagement.

Cette somme n'est pas imputable sur l'obligation de participation au titre de la formation professionnelle continue de l'entreprise bénéficiaire et ne peut faire l'objet d'une demande de remboursement ou de prise en charge par l'OPCA.

## Inscription

Nom :

Prénom :

Fonction :

Raison Sociale :

Téléphone :

E-mail :

## Facturation

Adresse :

### Contact de facturation

Nom :

Téléphone :

Email :

### Contact du RRH

Nom :

Téléphone :

Email :